

Nomenclature : 6.1 - Police Municipale

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DEMANDE TEMPORAIRE DE MODIFICATION DE CIRCULATION
CEREMONIE COMMEMORATIVE DU 26 AVRIL 2026**

Le Maire de Marsannay-la-Côte, VU :

- Le Code de la Route,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants,
- L'organisation par la Commune de la cérémonie commémorative au Monument aux Morts à l'occasion de la Journée Nationale de la Déportation, le dimanche 26 avril 2026 à 11h45.

Considérant la nécessité, afin d'assurer le bon déroulement de cette manifestation et dans l'intérêt de la sécurité publique, de réglementer la circulation.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : A TITRE TEMPORAIRE - POUR CAUSE DE MANIFESTATION

Afin d'assurer la sécurité publique lors de la manifestation, la circulation pourra être momentanément interrompue rue de Mazy (face à la Mairie), le dimanche 26 avril 2026, entre 11h30 et 12h15.

Un policier municipal assurera la sécurité du défilé entre le Monument aux Morts et l'accès au parking du Prieuré (300 mètres environ).

ARTICLE 2 : RECOURS

Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 : INFORMATION ET AFFICHAGE

- Madame la Maire de la Commune de Marsannay-la-Côte
 - Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Gevrey-Chambertin
 - Messieurs les Policiers Municipaux
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Madame la Maire de la Commune de Marsannay-la-Côte est chargée d'informer ses administrés par voie de publication, notamment d'affichage.

COMMUNE DE MARSANNAY-LA-COTE

Date : 30 mars 2026

Folio N° 2026. 22 V

Ampliation du présent arrêté sera transmise pour information à :

- Monsieur le Responsable du pôle Infrastructures et Transports du Conseil Général de Côte d'Or - Service Transports
- Monsieur le Directeur du Pôle Technique de la Mairie de Marsannay-la-Côte,

Fait à Marsannay-la-Côte, le 30 mars 2026
Affiché en Mairie le 31 mars 2026

La Maire,



Catherine PAGEAUX